

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 3 avril 2026

Nombre de conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 27

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

En application de l'Ordonnance n° 2021-1310 et du Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs

L'an deux mille vingt-six, le trois avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Vincent JOLLY, Maire.

Présents : MM. JOLLY V.- CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - MM. GUITTONNEAU P. - CHEVRIER N. - Mme BERNARD J. - M. LAMIS T. - Mme THOUZEAU J. - M. DUBIN M. - Mme BERTAUD M-F. - M. CHAMPAIN F. - Mme MARTINEAU C. – MM. MARTINEAU D. - GUYON O. - CLAUTOUR G. – Mmes DELAVELLE M. - VOISIN S. - TOUZOT F. - GUYON J. - MULLER C. - M. HERCBERG F. - Mmes BIZOT V. - ROUSSET C. - LOGEAIS M.

Absents : Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. BILLET A. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J-F. - M. FALGUIERES J. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.

Désignation du secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) crée par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996). Mme Anne-Douceline GUILLET a été élu secrétaire de séance

| N° | Intitulé de la délibération | Approuvée |
|---------|---|-------------------|
| 2026.41 | Délégation du conseil municipal au maire | Oui à l'unanimité |
| 2026.42 | Délibération du conseil municipal fixant les orientations en matière de formation | Oui à l'unanimité |
| 2026.43 | Délibération du conseil municipal portant prise en charge des frais de formation d'un élu | Oui à l'unanimité |
| 2026.44 | Délibération du conseil municipal fixant les indemnités du maire et des adjoints | Oui à l'unanimité |
| 2026.45 | Création des commissions municipales | Oui à l'unanimité |

| | | |
|---------|--|---|
| 2026.46 | Désignation des représentants de la commune dans les syndicats et autres établissements publics | <p><u>Comité de Jumelage :</u> Mme GUILLET (22 pour / 5 contre) M. CHAMPAIN (22 pour / 5 contre) Mme GUYON (22 pour / 5 contre) Mme ROUSSET (22 pour / 5 contre) Mme BIZOT (5 pour / 22 contre)</p> <p><u>OGEC :</u> Mme BERNARD (22 pour / 5 contre) Mme LOGEAIS (5 pour / 22 contre)</p> <p><u>SAT :</u> Mme GUILLET (22 pour / 4 abstentions / 1 contre) Mme ROUXEL (22 pour / 2 abstentions / 3 contre) Mme VOISIN (20 pour / 2 abstentions / 3 contres)</p> <p><u>CORRESPONDANT DÉFENSE :</u> M. CHEVRIER (23 pour / 4 abstentions) M. HERCBERG (5 pour / 22 contre)</p> <p><u>ESNOV :</u> M. JOLLY (22 pour / 5 contre)</p> <p><u>CENTRE DE LOISIRS « LA FARANDOLE » :</u> M. MARTINEAU (22 pour / 5 abstentions)</p> <p><u>EHPAD ERNEST GUÉRIN :</u> Mme THOUZEAU (22 pour / 5 contre)</p> <p><u>ÉPICERIE SOCIALE « LA PASSERELLE » :</u> Mme THOUZEAU (22pour / 5 abstentions)</p> |
| 2026.47 | Élection des membres de la commission d'appel d'offres | Oui à l'unanimité |
| 2026.48 | C.C.A.S. : détermination du nombre de membres élus | Oui à l'unanimité |
| 2026.49 | C.C.A.S. : élection des membres élus du Conseil d'Administration | Oui à l'unanimité |
| 2026.50 | Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales | Oui à l'unanimité |

| | | |
|---------|---|--|
| 2026.51 | Représentation de la Commune au Comité Territorial de l'énergie en vue de l'élection des délégués au Comité syndical du SYDEV | Membre titulaire 25 suffrages exprimés 2 bulletins nuls Membre suppléant 25 suffrages exprimés 2 bulletins nuls |
|---------|---|--|

Le Maire
Vincent JOLLY

